

Province de Québec  
MRC Athabaska  
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	siège 2
	Monsieur Éric Morissette	siège 3
	Madame Nadia Hébert	siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5
	Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

Nombre de personnes présentes : 9

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marcel Normand, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 35.

Monsieur le maire explique aux citoyens l'usage d'ordinateur afin de cesser l'impression des documents pour les séances du Conseil. Les citoyens sont invités à consulter notre site web pour visualiser l'ordre du jour des séances ainsi que les procès-verbaux des séances précédentes.

278-2022

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,  
Il est proposé par madame Joséane Turgeon  
appuyé par monsieur Guy Dupuis  
et résolu,

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que lu.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 OCTOBRE 2022**
- 4- **ADMINISTRATION**
  - 4.1 Adoption des comptes du mois
  - 4.2 Calendrier des séances 2023
  - 4.3 Entente Entretien ménager 2023
  - 4.4 Renouvellement de l'offre de Service Desjardins
  - 4.5 Dépôt - MMQ – Rapport d'inspection
  - 4.6 Avocat, DHC – renouvellement entente téléphonique 2023

- 4.7 Dépôt – MRC - résolution 2022-09-2611 du règlement 315 relatif au déboisement concernant l'intégration des corridors de connectivité ainsi que diverses dispositions
- 4.8 Dépôt – Victoriaville – Règlement 1480-2022 Plan d'urbanisme
- 4.9 Rtgiaire Laurence Martineau
- 4.10 Dépôt – MRC – Règlement 421 modifiant le règlement 200 édictant le schéma d'aménagement
- 4.11 Congé des fêtes
- 4.12 Fermeture du chantier rang de la Coupe et route Boisvert – 6 octobre
- 4.13 Vente pour taxes impayées
- 4.14 Fermeture du chantier 11<sup>e</sup> rang – 7 octobre
- 4.15 Déboursé concernant la réfection du 11<sup>e</sup> rang

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **5- INSPECTEUR ET OFFICIER MUNICIPAL**

- 5.1 Dépôt – Rapport mensuel de l'inspecteur municipal
- 5.2 Règlement 402 – personne désignée

##### **6- TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE**

- 6.1 Dépôt – Rapport mensuel du responsable de la voirie
- 6.2 Sel pour l'hiver 2022-2023
- 6.3 S.I.U.C.Q.

##### **7- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Dépôt – Rapport mensuel des loisirs et vie communautaire
- 7.2 Dépôt – Rapport mensuel de la bibliothèque
- 7.3 Don pour Noël du Partage
- 7.4 Contribution à ARLPHCQ 2023
- 7.5 Entente des loisirs – Warwick 2023,2024,2025
- 7.6 Contribution Agri-Ressources Arthabaska-Érable 2023
- 7.7 Programme Nouveaux Horizons – désignation des personnes-ressources
- 7.8 Renouvellement des traverses et circulations Club 17-031 Moto-Quad
- 7.9 Représentant MADA
- 7.10 Représentant – Clinique Daveluyville
- 7.11 Désignation des représentants du réseau biblio pour l'année 2023

##### **8- DIVERS**

##### **9- RAPPORT DU MAIRE ET DES ÉLUS**

- 9.1 Maire
- 9.2 Comité RISIB (Incendie)
- 9.3 Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
- 9.4 Comité de la Bibliothèque
- 9.6 Comité des loisirs et vie communautaire
- 9.7 Comité de la voirie et des travaux publics
- 9.8 Comité de la Régie des matières résiduelles

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **10- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

### **3-PROCÈS-VERBAUX**

279-2022

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre dernier;

En conséquence,  
Il est proposé par madame Nadia Hébert  
appuyé par madame Claudia Quirion  
et résolu,

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre est accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

#### **4-ADMINISTRATION**

280-2022

##### **4.1 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2022;

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin  
appuyé par monsieur Éric Morissette  
et résolu,

**QUE** les comptes du mois de septembre 2022 d'une somme de 219 759.97 \$ sont acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

281-2022

##### **4.2 CALENDRIER DES SÉANCES**

Il est proposé par madame Claudia Quirion  
appuyé par monsieur Guy Dupuis  
et résolu,

**QUE** le calendrier des séances de l'année 2023 est déposé devant public et publié sur notre site web. La publication sera aussi envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH).

Adopté à l'unanimité.

282-2022

##### **4.3 ENTENTE – ENTRETIEN MÉNAGER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se déclare satisfaite des travaux d'entretien distribués par Dan-Lave 97 (Denis Filion);

En conséquence,  
Il est proposé par madame Nadia Hébert  
appuyé par madame Joséane Turgeon  
et résolu,

**QUE** le Conseil désire continuer de recevoir les services de Dan-lave 97 tel que stipulé à l'entente pour l'année 2023 au coût de 873.44 \$ par mois plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

283-2022

#### **4.4 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** que le mouvement des caisses Desjardins demande que le renouvellement des ententes soit signé de nouveau à la date d'anniversaire de l'ouverture des comptes de la Municipalité;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis  
appuyé par madame Claudia Quirion  
et résolu,

**QUE** les termes et ententes au contrat soient acceptés tels que déposer.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.5 DÉPÔT – MMQ – RAPPORT D'INSPECTION**

Monsieur le maire dépose devant Conseil le rapport daté du 14 décembre 2021 de la Mutuelle des municipalités du Québec en relation avec les déficiences à corriger. Monsieur Verville, responsable des travaux publics, en a été avisé. Les élus s'en déclarent satisfaits.

284-2022

#### **4.6 AVOCATS DHC – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE TÉLÉPHONIQUE POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** le Conseil désire poursuivre avec les services téléphoniques d'avocat de la firme DHC;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Éric Morissette  
appuyé par monsieur Jacques Pepin  
et résolu,

**QUE** le Conseil accepte de renouveler le contrat d'entente de service téléphonique de la firme DHC au coût de 400 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.7 DÉPÔT – MRC – RÉSOLUTION 2022-09-2611 DU RÈGLEMENT 315 RELATIF AU DÉBOISEMENT CONCERNANT L'INTÉGRATION DES CORRIDORS DE CONNECTIVITÉ AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Monsieur le maire dépose devant le Conseil le règlement 2022-09-2611 de la MRC d'Arthabaska et invite les citoyens à visiter le site web municipal afin d'en connaître le contenu. Les élus s'en déclarent satisfaits.

#### **4.8 DÉPÔT – VICTORIAVILLE – RÈGLEMENT 1480-2022 DU PLAN D'URBANISME**

Monsieur le maire dépose devant le Conseil le règlement 1480-2022 du plan d'urbanisme de la ville de Victoriaville. Les citoyens sont invités à consulter le site web de la municipalité afin d'en connaître le contenu. Les élus s'en déclarent satisfaits.

285-2022

#### **4.9 STAGIAIRE – LAURENCE MARTINEAU**

**CONSIDÉRANT** que madame Martineau est en stage au poste d'adjointe administrative et qu'elle répond aux attentes de la direction dans l'exécution de son travail;

**En conséquence,**

il est proposé par madame Nadia Hébert appuyé par madame Joséane Turgeon et résolu,

**QUE** le poste d'adjointe administrative soit offert à madame Martineau à la fin de son stage qui se termine le 16 novembre et qu'il lui soit offert de travailler avec l'équipe de direction dès le 14 novembre aux termes et ententes convenus avec la direction générale pour un poste de 32 heures semaines.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.10 DÉPÔT – MRC ARTHABASKA – RÈGLEMENT 421 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le maire dépose devant le Conseil le règlement 421 du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska modifiant le règlement 200. Les citoyens sont invités à consulter le site web de la municipalité afin d'en connaître le contenu. Les élus s'en déclarent satisfaits.

286-2022

#### **4.11 CONGÉS DES FÊTES 2022-2023**

**CONSIDÉRANT** les ententes intervenues avec le personnel de bureau et de la bibliothèque municipale;

il est proposé par monsieur Jacques Pepin appuyé par monsieur Guy Dupuis et résolu,

**QUE** le Conseil décrète que le bureau municipal et la bibliothèque de Saint-Valère seront fermés du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

287-2022

#### **4.12 FERMETURE DU CHANTIER DU RANG DE LA COUPE ET DE LA ROUTE BOISVERT – 6 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur de service déclare que les travaux de chantier du rang de la Coupe et de la route Boisvert sont terminés le 6 octobre, mais n'ont fait

parvenir la déclaration que le 1<sup>er</sup> novembre 2022 tel que mentionné au courriel s’y faisant référence;

il est proposé par madame Claudia Quirion  
appuyé par monsieur Jacques Pepin  
et résolu,

**QUE** le Conseil considère le chantier fermé et demande à la direction générale de procéder à la reddition des comptes afin d’obtenir les subventions reliées à ce projet.

Adopté à l’unanimité.

288-2022

#### **4.13 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES**

**ATTENDU** la transmission d’un dernier avis, par courrier régulier, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures et impayées;

**ATTENDU QUE** la prochaine procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes foncières et scolaires exige du Conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d’Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

Noms des propriétaires, la désignation de l’immeuble, la somme totale des taxes impayées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut, selon la loi, publier lesdits noms, adresses et montants sur son site Internet et journaux locaux sans autres avis;

En conséquence,  
il est proposé par madame Nadia Hébert  
appuyé par monsieur Éric Morissette  
et résolu,

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère autorise la vente pour défaut de paiement de taxes des propriétés qui se retrouvent sur la liste mentionnée (Annexe 1) et que les dossiers soient transmis à la MRC d’Arthabaska;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Valère désigne madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Marcel Normand, maire, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023.

Adopté à l’unanimité.

289-2022

#### **4.14 FERMETURE DU CHANTIER DU 11<sup>E</sup> RANG – 7 OCTOBRE**

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur de service, Pavage Portneuf, déclare que les travaux de chantier du 11<sup>e</sup> Rang sont terminés le 7 octobre, mais n’ont fait parvenir la déclaration que le 1<sup>er</sup> novembre 2022 tel que mentionné au courriel s’y faisant référence;

il est proposé par monsieur Jacques Pepin

appuyé par madame Nadia Hébert  
et résolu,

**QUE** le Conseil considère le chantier fermé et demande à la direction générale de procéder à la reddition des comptes afin d'obtenir les subventions reliées à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

#### 290-2022 **4.15 DÉBOURSÉ CONCERNANT LA RÉFECTION DU 11<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection du 11<sup>e</sup> rang sont terminés et que la firme EXP déclare qu'il est possible d'émettre un premier paiement selon le 1<sup>er</sup> décompte de l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc.;

En conséquence,  
il est proposé par madame Joséane Turgeon  
appuyé par monsieur Guy Dupuis  
et résolu,

**QUE** la trésorière, madame Carole Pigeon, est autorisée à payer la somme de 587 511.04 \$ du premier versement autorisé par la firme EXP datée du 20 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5-INSPECTION MUNICIPALE**

##### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'inspecteur municipal et s'en déclarent satisfaits.

#### 291-2022 **5.2 RÈGLEMENT 402 – PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402 CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence **exclusive** quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 32 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée

en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;  
En conséquence,  
il est proposé par madame Joséane Turgeon  
appuyé par monsieur Guy Dupuis  
et résolu,

**QUE** la municipalité de Saint-Valère désigne monsieur Philippe Habel à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personnes désignées en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité.

## **6- TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE**

### **6.1 RAPPORT DU RESPONSABLE VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

Le dépôt du rapport est reporté à la prochaine séance du Conseil.

292-2022

### **6.2 SEL POUR HIVER 2022-2023**

**ATTENDU QU'UNE** demande de prix a été faite à deux entreprises de la région pour le sel à glace en vrac pour l'hiver 2022-2023;

**ATTENDU QUE** Sel Warwick et Somavrac ont été sollicités;

En conséquence,  
il est proposé par madame Nadia Hébert  
appuyé par monsieur Jacques Pepin  
et résolu,

**QUE** Sel Warwick a déposé une soumission au prix de 99 \$ / Tm tout comme Somavrac au coût de 111.76 \$ / Tm;

**QUE** le Conseil autorise l'achat du sel à glace en provenance de Sel Warwick au coût de 99. \$ / Tm.

Adopté à l'unanimité.

293-2022

### **6.3 S.I.U.C.Q MRC ARTHABASKA**

**CONSIDÉRANT** l'excellente démonstration faites par le S.I.U.C.Q. le 17 octobre dernier sur les équipements et services fournis par ce service;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Éric Morissette  
appuyé par madame Claudia Quirion



et résolu,

**QUE** la soumission C-2022-157 du S.I.U.C.Q. au montant de 1.10 \$ par citoyens, c'est-à-dire pour un coût total de 1 350.80 \$ pour l'ensemble de la municipalité de Saint-Valère est acceptée telle que présenté devant Conseil.

Adopté à l'unanimité.

## **7-LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 DÉPÔT – RAPPORT DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le maire dépose devant Conseil le rapport de la responsable des loisirs et vie communautaire du mois d'octobre. Le Conseil s'en déclare satisfait.

### **7.2 DÉPÔT – RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le maire dépose devant Conseil le rapport de la bibliothèque. Le Conseil s'en déclare satisfait.

294-2022

### **7.3 DON – NOËL DU PARTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Noël du Partage aide les familles de la municipalité de Saint-Valère depuis plusieurs années;

En conséquence,  
Il est proposé par madame Claudia Quirion appuyé par monsieur Guy Dupuis et résolu,

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Valère donne un montant de 200 \$ au Noël du Partage afin de venir en aide aux plus démunis et remercie l'organisation et ses membres, en particulier madame Bergeron pour son implication active.

Adopté à l'unanimité.

295-2022

### **7.4 CONTRIBUTION À ARLPHCQ 2023**

**ATTENDU QUE** l'association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour l'année 2023 pour soutenir l'organisme dans son but d'aider les personnes en perte d'autonomie;

Il est proposé monsieur Éric Morissette appuyé par madame Claudia Quirion et résolu,

**QUE** le Conseil de Saint-Valère adhère à la ARLPHCQ pour un montant équivalent à .25 \$ par citoyen pour un montant total demandé de 200 \$.

Adopté à la majorité.

296-2022

### 7.5 ENTENTE DES LOISIRS – WARWICK 2023-2024-2025

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'une entente pour les loisirs suivants avec la municipalité de Warwick, à savoir :

- Hockey mineur
- Patinage artistique
- Tennis
- Piscine
- Baseball

Il est proposé par monsieur Éric Morissette appuyé par madame Claudia Quirion et résolu,

**QUE** les citoyens de Saint-Valère peuvent se prévaloir des activités énumérées ci-haut pour une somme de 95 \$ pour l'année 2023, 105 \$ pour l'année 2024 et de 115 \$ pour l'année 2025 à raison du prix par activités par résident et aux conditions entendues avec la municipalité de Warwick;

**QUE** le Conseil de Saint-Valère désire mandater la directrice générale, madame Carole Pigeon, à signer ladite entente avec la municipalité de Warwick pour les années 2023, 2024 et 2025;

**QUE** les citoyens peuvent se prévaloir des services ci-haut mentionnés aux taux entendus et pourvus que lesdits services ne puissent être offerts par la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité.

297-2022

### 7.6 CONTRIBUTION À AGRI-RESSOURCES ARTHASBASKA-ÉRABLE 2023

**ENTENDU QU'UNE** demande d'aide financière est demandée par Agri-Ressources Arthabaska-Érable pour l'année 2023;

Il est proposé par monsieur Éric Morissette appuyé par monsieur Guy Dupuis et résolu,

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère désire participer comme les années passées avec l'organisme pour un montant de 300 \$.

Adopté à l'unanimité.

298-2022

### 7.7 PROGRAMMES NOUVEAUX HORIZONS 4 – DÉSIGNATION DES PERSONNES-RESSOURCES

**CONSIDÉRANT** le programme Nouveaux Horizons 4 dont madame Claudia Quirion a fait lecture et compréhension au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avantages de participer à ce nouveau programme;

Il est proposé par Nadia Hébert

appuyé par Éric Morissette  
et résolu,

**QUE** le Conseil autorise monsieur Jacques Pepin et madame Claudia Quirion à entreprendre des recherches et à demander des soumissions pour le projet Nouveaux Horizons 4 d'une somme de 25, 000 \$ afin que la communauté soit représentée par ceux-ci dans l'élaboration d'un local acoustique et d'équipement de télédiffusion;

**QUE** les soumissions des fournisseurs de services parviennent aux personnes nommées par le Conseil et que ceux-ci en fassent l'achat aussitôt la subvention du programme accordée à la municipalité de Saint-Valère, dégageant ainsi la direction générale de ses devoirs.

Adopté à l'unanimité.

299-2022

#### **7.8 RENOUELEMENT DES TRAVERSES ET CIRCULATION DU CLUB 17-031 MOTO-QUAD**

**ATTENDU QUE** le Club 17-031 demande chaque année l'autorisation de circuler sur diverses voies routières, telle que désignée dans sa demande;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis  
appuyé par monsieur Jacques Pepin  
et résolu,

**QUE** la demande sera publiée sur notre site Internet afin de faciliter la compréhension des lieux de traversent autorisées par la municipalité de Saint-Valère par ses citoyens;

**QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte l'entente proposée.

Adopté à l'unanimité

300-2022

#### **7.9 REPRÉSENTANT MADA**

**ATTENDU QU'UNE** personne doit être nommée par le Conseil de la municipalité de Saint-Valère au comité régional de la MADA (Maison amie des aînées);

**CONSIDÉRANT** l'objectif MADA, le Conseil municipal de Saint-Valère désire nommer deux représentants aux réunions de la MADA;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis  
appuyé par madame Joséane Turgeon  
et résolu,

**QUE** monsieur Éric Morissette et madame Claudia Quirion sont nommés représentants de la Municipalité aux représentations de la MADA et qu'ils puissent agir au nom de la municipalité lors des délibérations.

Adopté à l'unanimité

301-2022

#### **7.10 REPRÉSENTANT – CLINIQUE DAVELUYVILLE**

**ATTENDU** l'objectif de madame Ricard, mairesse de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui est d'obtenir une clinique médicale à Daveluyville;

**ATTENDU QUE** le Comité Avenu Daveluyville désire connaître l'intérêt des municipalités de la région dans ce projet;

Il est proposé par monsieur Éric Morissette  
appuyé par madame Joséane Turgeon  
et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Valère désire être représentée par deux personnes au comité Avenu Daveluyville de la clinique médicale. Soit mesdames Claudia Quirion, conseillère au siège 6 et Nadia Hébert, conseillère au siège 4.

Adopté à l'unanimité

302-2022

#### **7.11 REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM – SAINT-VALÈRE**

**ATTENDU QUE** deux représentants sont nommés afin de représenter la municipalité de Saint-Valère au Réseau Biblio CQLM de Saint-Valère;

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Valère fait aussi partie de la représentation de la municipalité aux diverses rencontres du Réseau Biblio CQLM de Saint-Valère et doit par cette résolution assister aux rencontres prévues au calendrier;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis  
appuyé par madame Claudia Quirion  
et résolu

**QUE** madame Joséane Turgeon, conseillère au siège 5 et monsieur Jacques Pepin, conseiller au siège 2 de la municipalité de Saint-Valère, sont nommés représentants désignés par celle-ci aux rencontres et discussions du Réseau Biblio CQLM – Saint-Valère pour l'année 2023;

**QUE** madame Marlène Chouinard est désignée coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Valère et doit participer par le fait même aux rencontres du Réseau Biblio CQLM lors des rencontres prévues au calendrier de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

### **8-DIVERS**

### **9-RAPPORT DU MAIRE ET DES ÉLUS**

#### 9.1 RAPPORT DU MAIRE

#### 9.2 RAPPORT DU COMITÉ RISIB (INCENDIE)

#### 9.3 RAPPORT DU COMITÉ DU CCU

9.4 RAPPORT DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

9.5 RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.6 RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

303-2022

**10-CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour ont été lus;

Il est proposé par madame Claudia Quirion

**QUE** la séance est levée à 21 h 02

Adopté à l'unanimité

---

Marcel Normand  
Maire

---

Carole Pigeon,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière